

|   |
|---|
| <b>SÉANCE ORDINAIRE DU</b><br><b>13 avril 2015 2015</b> |
|---|

A une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 13 avril 2015 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 – Monsieur François Trépanier  
 District No 2 – Madame Annie Rodrigue  
 District No 3 – Madame Émilie Roberge  
 District No 4 – Mme Claudia Vachon  
 District No 5 – Monsieur Claude Duchesne  
 District No 6 – Monsieur François Baril

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Kaven Mathieu, maire.

Monsieur Normand Laplante assiste également à cette séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Kaven Mathieu, ouvre la séance à 19 h 30 avec un mot de bienvenue. M. Mathieu souhaite la bienvenue à Mme Annie Rodrigue et la félicite pour son élection. M. Mathieu souhaite également la bienvenue à M. Martin Roy, le nouveau directeur des travaux publics.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Kaven Mathieu fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances suivantes :
  - 3.1 SEANCE ORDINAIRE du 2 mars 2015
  - 3.2 SEANCE SPÉCIALE du 7 avril 2015
4. Dossiers en cours
  - 4.1 \_\_\_\_\_
  - 4.2 \_\_\_\_\_
5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
  - 5.1 Comptes à payer
  - 5.2 Adoption – Règlements uniformisés SQ
    - 5.2.1 Règlement concernant les alarmes (2015-RM-SQ-1)
    - 5.2.2 Règlement sur le colportage (2015-RM-SQ-2)
    - 5.2.3 Règlement concernant l'eau potable (2015-RM-SQ-3)
    - 5.2.4 Règlement concernant les animaux (2015-RM-SQ-4)
    - 5.2.5 Règlement concernant les nuisances (2015-RM-SQ-5)
    - 5.2.6 Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics (2015-RM-SQ-6)

- 5.2.7 Règlement concernant la circulation et le stationnement (2015-RM-SQ-7)
- 5.2.8 Adoption du répertoire des infractions
- 5.3 Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2015
- 5.4 Travaux Hôtel de ville
  - 5.4.1 Acceptation de l'offre de services de WSP
  - 5.4.2 Acceptation de l'offre de services des architectes Odette Roy & Isabelle Jacques
- 5.5 Amendement résolution # 15-03-6241 (salaire du Dir. des Travaux publics)
- 5.6 Site web

## 6. CORRESPONDANCE

- 7. LOISIRS & CULTURE
  - 7.1 Participation à la 1ere phase de l'inventaire du patrimoine bâti
  - 7.2 Affichage poste Journalier d'entretien général
  - 7.3 Entretien du terrain de soccer
  - 7.4 MADA et politique familiale
    - A) Adoption du plan d'action aîné et familial 2015-2019
    - B) Adoption de la politique aînée et familiale 2014-2024
    - C) Adoption du comité de développement social et intergénérationnel
  - 7.5 Félicitations à l'équipe Junior A

## 8. TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

- 8.1 AMENDEMENT – rés. # 15-03-6250 (plan de gestion des débordements –rue Létourneau)
- 8.2 Offre de services analytiques – Suivi d'eau potable et usée
- 8.3 Acceptation –soumissions pour inspection télévisée des conduites d'égouts
- 8.4 Acceptation du rapport –Stratégie d'eau potable -2013
- 8.5 Résolution pour acte notarié – 2e rue Est

## 9. INCENDIE

9.1

## 10. URBANISME

- 10.1 Acceptation dérogation mineure DM-2015-01... 4290 route 112
- 10.2 Adoption du second projet de règlement –Dispositions relatives aux enseignes
- 10.3 Demande d'exclusion et d'inclusion zone agricole- dossier Carole Lessard & Jean-Yves Vachon

## 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 12. Prochaine séance
- 13. Levée de la séance

**15-04-6265**

Il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES SUIVANTES

#### 3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 2 MARS 2015

La lecture du procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 2 mars est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

15-04-6266

**Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 2 mars tel que présenté.**

**ADOPTÉ**

#### 3.2 SÉANCE SPÉCIALE du 7 AVRIL 2015

La lecture du procès-verbal de la séance SPÉCIALE du 7 avril est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

15-04-6267

**Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par Claudia Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance SPÉCIALE du 7 avril tel que présenté.**

**ADOPTÉ**

### 4. DOSSIERS EN COURS

#### *Informations sur.:*

M. François Baril : M. Baril informe les citoyens de la disponibilité de la Politique ainée et familiale 2014-2024. Il y aura également la création d'un comité de développement social intergénérationnelle. Le projet Commun-art est à la recherche d'un professeur en arts plastiques. Concernant le PIQM MADA-phase deux le dépôt des projets se fera bientôt et ce sera pour terminer le tronçon de piste cyclable entre la Caisse Populaire et la vieille route. Concernant « Vieillir en santé » des rencontres de préventions sont en préparation. Le comité Touche pas à ma M.R.C. diffuse hebdomadairement des communiqués sur les impacts dans notre M.R.C. des coupures gouvernementales. Concernant la piste cyclable reliant la M.R.C une rencontre a eu lieu et le M.T.Q. est disposé à louer pour 60 ans au coût de 50\$ l'emprise de la voie ferrée, dossier à suivre.

Mme Claudia Vachon: Cette dernière nous fait part des résultats des Jardins collectifs et des cuisines collectives. Concernant les Cuisines 50 personnes se sont inscrites et deux groupes furent formés. Quant au Jardin, lui il y a eu beaucoup de participation tant du camp de jour pour l'arrosage que des adultes pour les semences et l'entretien. La récolte a été excellente et 80% de celle-ci a été distribué à des organismes communautaires comme La Vigne pour venir en aide aux plus démunis.

Le 20% restant a été distribué entre les bénévoles qui ont travaillé au jardin.

Le Comité aréna a fait l'acquisition de 630 chaises.

M. Claude Duchesne : Ce dernier nous informe de l'embauche de M. Martin Roy comme directeur des travaux publics. Également la municipalité affichera un poste de journalier d'entretien général et un poste de journalier d'entretien général à temps partiel sera bientôt affiché.

Madame Émilie Roberge : Elle a assisté à la rencontre annuelle du Transport Adapté de la région de Thetford, aucun changement à signaler si ce n'est que d'une baisse de la clientèle.

Des rencontres eurent lieu pour le comité de développement des loisirs ainsi que celui de la culture. La programmation été 2015 vient d'être livrée dans les foyers. Mme Roberge informe les gens qu'ils ont jusqu'au 20 avril pour soumettre leur candidature pour participer aux mardis de la culture.

M. François Trépanier : Il nous informe que le comité d'urbanisme s'est réuni pour étudier une demande de dérogation mineure qui sera traitée ultérieurement dans la soirée. En ce qui a trait au service incendie, 3 sorties furent effectuées en mars.

M. Kaven Mathieu : M. Mathieu précise qu'une rencontre aura lieu jeudi avec DEC canada concernant la demande d'une bâtisse de 20,000 pieds carré. Il précise également l'émission de sept permis de construction pour l'année en cours.

## 5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

### 5.1 Comptes à payer

15-04-6268

CONSIDÉRANT qu'une liste de comptes et de dépenses, datée du 31 mars 2015, a été préparée par le directeur général;

CONSIDÉRANT QUE cette liste a été transmise aux élus avant ladite assemblée;

CONSIDÉRANT QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

Il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de **531463.44 \$** incluant le paiement des comptes à payer et paiements directs du mois de mars 2015 au montant de 476147.16\$ et 55316.28 \$ pour les prélèvements salaires.

ADOPTÉ

## 5.2 Règlements uniformisés SQ

15-04-6269

### 5.2.1 Règlement concernant les alarmes (2015-RM-SQ-1)

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil juge nécessaire et d'intérêt public de réglementer la possession, l'utilisation et le fonctionnement des systèmes d'alarmes;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné le 2 mars 2015;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Claudia Vachon et résolu que le règlement concernant les alarmes (2015-RM-SQ-1) soit adopté. Une copie du règlement est disponible au bureau municipal pour consultation.

ADOPTÉ

15-04-6270

### 5.2.2 Règlement sur le colportage (2015-RM-SQ-2)

**CONSIDÉRANT** qu' un AVIS DE MOTION du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du 2 mars 2015;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par François Trépanier et résolu que le règlement concernant sur le colportage (2015-RM-SQ-2) soit adopté. Une copie du règlement est disponible au bureau municipal pour consultation.

ADOPTÉ

15-04-6271

### 5.2.3 Règlement concernant l'eau potable (2015-RM-SQ-3)

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil est responsable de la gestion des services d'aqueduc qui desservent la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil juge nécessaire d'adopter un règlement visant l'utilisation rationnelle de l'eau provenant d'un aqueduc municipal;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Claude Duchesne et résolu que le règlement concernant l'eau potable (2015-RM-SQ-3) soit adopté. Une copie du règlement est disponible au bureau municipal pour consultation.

ADOPTÉ

15-04-6272

## 5.2.4 Règlement concernant les animaux (2015-RM-SQ-4)

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil juge nécessaire de réglementer la possession et la garde des animaux, de manière à assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général sur le territoire de la municipalité.

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné le 2 mars 2015;

**EN CONSÉQUENCE,** Il est proposé par Émilie Roberge et résolu que le règlement concernant les animaux (2015-RM-SQ-4) soit adopté. Une copie du règlement est disponible au bureau municipal pour consultation.

ADOPTÉ

15-04-6273

## 5.2.5 Règlement concernant les nuisances (2015-RM-SQ-5)

**ATTENDU QUE** le Conseil désire adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la municipalité d'East Broughton.

**ATTENDU QUE** le Conseil désire adopter un règlement pour définir ce qui constitue une nuisance et pour la faire supprimer, ainsi qu'imposer des amendes aux personnes qui créent ou laissent subsister de telles nuisances;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion du présent règlement a été donné le 2 mars 2015;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par François Trépanier et résolu que le règlement concernant les nuisances (2015-RM-SQ-5) soit adopté. Une copie du règlement est disponible au bureau municipal pour consultation.

ADOPTÉ

15-04-6274

## 5.2.6 Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics (2015-RM-SQ-6)

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil juge nécessaire d'adopter un règlement harmonisé pour assurer la paix, la sécurité, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général sur le territoire de la municipalité d'East Broughton;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil juge nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité des endroits publics de son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné le 2 mars 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Duchesne et résolu que le règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics (2015-RM-SQ-6) soit adopté. Une copie du règlement est disponible au bureau municipal pour consultation.

ADOPTÉ

5.2.7 Règlement concernant la circulation et le stationnement (2015-RM-SQ-7)

15-04-6275

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil juge nécessaire d'adopter un règlement en matière de circulation des véhicules routiers ainsi qu'en matière de stationnement sur les chemins, terrains et autres endroits où le public est autorisé à circuler;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné le 2 mars 2015;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par François Baril et résolu que le règlement concernant la circulation et le stationnement (2015-RM-SQ-7) soit adopté. Une copie du règlement est disponible au bureau municipal pour consultation.

ADOPTÉ

5.2.8 Adoption du répertoire des infractions.

15-04-6276

Il est proposé par Émilie Roberge et résolu d'adopter le répertoire des infractions et ce, afin de pouvoir mettre en application les infractions proposées.

ADOPTÉ

5.3 **Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2015**

15-04-6277

Attendu que la Semaine de la santé mentale se déroule du 4 au 10 mai 2015 et que le slogan «Prendre une pause, ç'a du bon» vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir le bien-être psychologique ;

Attendu que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement

Attendu que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

Attendu qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant, d'une part, les citoyennes et citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;
- en invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annie Rodrigue et résolu que la municipalité d'East Broughton proclame la semaine du 5 au 11 mai 2015 **Semaine de la santé mentale** dans la municipalité d'East Broughton et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance de «la pause» pour prendre soin de sa santé mentale.

**ADOPTÉ**

#### **5.4 Travaux Hôtel de ville**

**15-04-6278**

##### 5.4.1 Acceptation de l'offre de services de WSP

Il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services de WSP pour la préparation d'une estimation préliminaire des coûts en vue de faire le réaménagement de l'Hôtel de Ville ainsi que pour nous porter assistance en vue de remplir le formulaire de demande d'aide financière au programme RECIM (PIQM-volet 5.1). Les honoraires pour réaliser ce mandat sont de 7850\$ plus taxes.

**ADOPTÉ**

##### 5.4.2 Acceptation de l'offre de services des architectes Odette Roy & Isabelle Jacques

**15-04-6279**

Il est proposé par Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services des architectes Odette Roy et Isabelle Jacques pour la réalisation d'une étude de réaménagement et de mise aux normes de l'Hôtel de ville. Les honoraires professionnels pour réaliser ce mandat s'élèveront à 9500\$ plus taxes.

**ADOPTÉ**



15-04-6280

**5.5 Amendement résolution 15-03-6241**

Il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'amender la résolution portant le numéro 15-03-6241 afin de remplacer le montant inscrit (53000\$) pour le salaire du Directeur des Travaux publics par 52 000 \$, ladite résolution se lira donc ainsi ;

*Il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une augmentation salariale pour les cadres. Le salaire offert au Directeur des Travaux publics sera majoré à **52000 \$** annuellement et ce rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2014.*

*Pour 2015, ce dernier ainsi que le Directeur général recevront une augmentation de 3.5 %.*

*Quant au Directeur des loisirs, il recevra une augmentation de 2.75% pour 2015 ainsi que le paiement des frais engendrés par un certificat en gestion des organisations.*

ADOPTÉ

15-04-6281

**5.6 Site web**

Il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de Tactik Média au cout de 5,748.75\$ taxes incluses pour la refonte de notre site web. Une autre soumission a été reçue de Hébert Communication à un tarif plus élevé.

**6. CORRESPONDANCE**

**Monsieur Kaven Mathieu donne une description sommaire de la correspondance reçue au cours du dernier mois.**

Le MDDELCC rappelle l'obligation de soumettre une déclaration au Ministère à tous ceux qui prélèvent des volumes d'eau de 75000 litres d'eau et plus par jour.

Le Mouvement ProChrysotile québécois nous informe des actions entreprises afin de faire modifier la réglementation sur la manipulation des matériaux contenant de l'amiante dans les travaux extérieurs.

15-04-6282

Une demande de permission est reçue des étudiants du cégep de Victoriaville qui désirent emprunter la route 112 (secteur East Broughton) le 8 mai prochain. Il est proposé par Claudia Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter cette demande.

Annie Maheux et Luc Trépanier informent du non-renouvellement du contrat de location du casse-croûte de l'aréna pour la prochaine saison.

Le Musée minéralogique et minier demande l'autorisation d'installer un panneau de 24 par 36 pouces pour la mise en valeur du patrimoine minier....La contribution de la municipalité pourrait être de construire une base de béton. L'affiche serait installée sur le 7<sup>e</sup> rang Nord. Cette demande sera étudiée en avril pour la séance de mai.

Une demande d'un citoyen est reçue afin d'avoir la permission d'installer lui-même un tuyau d'aqueduc à l'intersection de l'ave Notre-Dame et de l'Ancienne Route 1. Cette demande sera analysée au prochain conseil municipal.

Une invitation est reçue pour assister à la journée de formation de l'Association québécoise d'urbanisme qui se tiendra le 25 avril prochain à Drummondville.

Le MDDELCC nous informe que la performance de la municipalité en matière de gestion des matières résiduelles a permis d'obtenir une subvention de 20 003.39\$ en 2015. L'amélioration de la performance pourrait se traduire par une hausse des subventions.

Une lettre est reçue du Conseil d'Établissement de l'école Paul VI et du directeur informant que pour 2015, seul le gymnase et les infrastructures extérieures seront accessibles pour l'organisation du terrain de jeux. Divers motifs expliquent cette décision, dont le fait de permettre une coupure de l'école en période estivale ce qui faciliterait le retour en classe à l'automne.

Madeleine Lacroix et Réjean Perron demandent des réparations pour les dommages causés à leur propriété l'été dernier. Cette demande sera analysée au prochain conseil municipal.

M. Darrell Paré réitère sa demande d'ajout d'une chaîne de trottoirs, la demande sera transmise au Directeur des Travaux publics. Cette demande sera analysée au prochain conseil municipal.

## **DEMANDES DE DONS**

**Diverses demande dons ont été reçues, dont entre autres de :**

St-Vincent-de-Paul, Escadron 881, club de ski La Balade, Club des ornithologues de la région de l'Amiante, Groupe Cancer et Vie, Festival des Générations, la Paroisse St-Esprit des Pentes-Cotes et le Chemin des Artisans.....

**Toutes ces demandes seront analysées en mai prochain**

## 7. LOISIRS & CULTURE

15-04-6283

### 7.1 Participation à la 1ère phase de l'inventaire du patrimoine bâti

ATTENDU que le projet d'inventaire du patrimoine bâti du territoire de la MRC des Appalaches a été priorisé au plan d'action culturel de la MRC des Appalaches 2015-2017;

ATTENDU que le projet d'inventaire est financé par l'entente triennale de développement culturel du ministère de la Culture et des Communications et par l'enveloppe du fonds du Pacte rural de la MRC des Appalaches;

ATTENDU que le Centre d'archives de la région de Thetford (CART) a été mandaté par le Comité de suivi de la politique culturelle de la MRC des Appalaches pour diriger le projet d'inventaire;

ATTENDU que la première des trois phases de réalisation s'amorcera à l'été 2015;

Il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton participe à la première phase de réalisation de l'inventaire du patrimoine bâti menée à l'été 2015 par le Centre d'archives de la région de Thetford (CART) et y contribue pour un montant de 1000\$.

ADOPTÉ

15-04-6284

### 7.2 Affichage du poste de Journalier d'entretien général

ATTENDU le départ de M. Renaud Lessard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'affichage d'un poste de **Journalier d'entretien général**.

ADOPTÉ

15-04-6285

### 7.3 Entretien du terrain de soccer

Il est proposé par Claudia Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la compagnie Vertdure pour effectuer les mêmes entretiens que l'an passé sur le terrain de soccer et ce, aux mêmes conditions.

ADOPTÉ

#### 7.4 MADA et Politique familiale

**15-04-6286**

A) Adoption du plan d'action aîné et familial 2015-2019

Il est proposé par Annie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption du plan d'action aîné et familial 2015-2019.

ADOPTÉ

**15-04-6287**

B) Adoption de la politique aînée et familiale 2014-2024

Il est proposé par Claudia Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption de la Politique aînée et familiale 2014-2024.

ADOPTÉ

C) Adoption du comité de développement social et intergénérationnel

**15-04-6288**

CONSIDÉRANT l'importance :

- De promouvoir et intégrer les enjeux liés aux aînés et aux familles dans les actions mises en œuvre par la Municipalité et tous les acteurs du milieu,
- De diffuser en continu les documents de référence et les réalisations liés à la démarche « Politique familiale municipale » et « Municipalité amie des aînés (MADA) »,
  - D'assurer une représentation intergénérationnelle ainsi que la concertation des différents acteurs du milieu,
  - De faire une veille sur des opportunités, des questions plus élargies et des préoccupations pour la Municipalité selon le contexte,
  - De réfléchir sur l'évolution de la Politique aînée et familiale,

Il est proposé par Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'assurer la mise en œuvre et le suivi du premier plan d'action quinquennal lié à la nouvelle Politique aînée et familiale 2014-2024 d'East Broughton par l'entremise du comité de coordination qui sera mieux connu désormais sous l'appellation « Comité de développement social et intergénérationnel d'East Broughton ».

ADOPTÉ

M. le maire profite de l'occasion pour féliciter M. François Baril pour le beau travail accompli dans ce dossier.

15-04-6289

**7.5 Félicitations à l'ÉQUIPE DE JUNIOR A**

CONSIDÉRANT la victoire remportée par l'équipe locale de JUNIOR A le 22 mars dernier;  
 CONSIDÉRANT que les joueurs de notre équipe furent déclarés Champions des séries éliminatoires de la LHJABF, édition 2015;

Il est proposé par Claudia Vachon et résolu à l'unanimité d'envoyer une lettre de félicitations à cette équipe de jeunes pour leur manifester la fierté du Conseil municipal pour les efforts accomplis.

ADOPTÉ

15-04-6290

**8. TRAVAUX PUBLICS****8.1 Résolution relative à un plan de gestion des débordements – rue Létourneau**

CONSIDÉRANT les travaux de la rue Létourneau et la résolution adoptée le 2 mars dernier, portant le numéro 15-03-6250;

CONSIDÉRANT les exigences de l'option 3 de la Position sur l'application des normes pancanadiennes de débordement des réseaux d'égouts municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'amender la résolution ci-haut mentionnée pour spécifier que la municipalité s'engage à réaliser son plan de gestion des débordements dans un délai maximal de 3 ans après la transmission de l'engagement et à réaliser les mesures compensatoires prévues à ce plan dans un délai de 5 ans après l'approbation du plan de gestion.

ADOPTÉ

**8.2 Offre de services analytiques – Suivi d'eau potable et usée**

15-04-6291

CONSIDÉRANT les offres de services reçues de BIOLAB et de Exova pour réaliser divers suivis spécifiques pour l'eau potable et usée;  
 CONSIDÉRANT que Biolab offre les prix les plus bas;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services analytiques de Biolab pour les suivis relatifs à l'eau potable et usée pour 2015.

ADOPTÉ

### **8.3 Acceptation –soumissions pour inspection télévisée des conduites d'égouts**

15-04-6292

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et analysées par WSP pour réaliser un mandat d'inspection télévisée des conduites d'égouts sanitaire et pluvial;

CONSIDÉRANT QUE les trois soumissions reçues sont de:

|                 |                              |
|-----------------|------------------------------|
| LCS             | 26 459.20\$ (taxes incluses) |
| R.B. Inspection | 32 293.61\$ (taxes incluses) |
| Veolia          | 35 238.69\$ (taxes incluses) |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de LCS pour réaliser le mandat d'inspection ci-haut mentionné.

ADOPTÉ

### **8.4 Acceptation du rapport –Stratégie d'eau potable -2013**

15-04-6293

Il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton accepte le rapport annuel de la gestion de l'eau pour l'année 2013. Le document comportant diverses statistiques est disponible pour consultation au bureau municipal.

**ADOPTÉ**

### **8.5 Résolution pour acte notarié- cession 2<sup>e</sup> rue Est**

15-04-6294

Il est proposé par Claudia Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le Directeur général à entreprendre les procédures nécessaires en vue de la signature d'un acte notarié pour la cession de la 2<sup>e</sup> rue Est à la municipalité par le propriétaire du terrain actuel.

ADOPTÉ

## **9. INCENDIE**

### **9.1 Aucun sujet à traiter dans ce dossier**

15-04-6295

**10. URBANISME****10.1 Acceptation dérogation mineure DM-2015-01  
Pour le 4290 route 112**

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié l'élément dérogatoire concernant la superficie de la cour arrière pour l'immeuble sis au 4290 route 112 ;

CONSIDÉRANT qu'une superficie de 5.63 mètres carré est manquante pour respecter le 25% de la superficie totale du terrain;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter cette demande de dérogation;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les recommandations du comité d'urbanisme et d'autoriser la dérogation mineure DM-2015-01.**

ADOPTÉ

15-04-6296

**10.2 Adoption du second projet de règlement****-Dispositions relatives aux enseignes**

VU les dispositions prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le Conseil désire amender le règlement de zonage 97-027 afin de modifier les dispositions relatives aux enseignes;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été adopté le 2 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le second projet de règlement 2014-172. Ce projet de règlement est disponible au bureau pour consultation.

ADOPTÉ

15-04-6297

**10.3 Demande d'exclusion et d'inclusion zone agricole-  
dossier Carole Lessard & Jean-Yves Vachon**

A) Demande d'exclusion de la zone agricole, lots 4 544 407-P, 4 545 661-P, 4 545 662-P

ATTENDU que madame Carole Lessard et monsieur Jean-Yves Vachon possèdent une propriété composée des lots 4 544 407 et 4 545 662 d'une superficie totale de 7,15 hectares sur laquelle ils désirent se construire une résidence;

ATTENDU que de cette propriété, une superficie de 11 225,9 mètres carrés est localisée hors de la zone agricole;

ATTENDU que cette superficie est non accessible puisque non contigue à un chemin public et non propice à la construction d'une résidence considérant les affleurements rocheux qu'on y retrouve;

ATTENDU que compte tenu de ces faits, la résidence ne pourrait se construire que sur une parcelle localisée en zone agricole;

ATTENDU qu'une demande d'exclusion de la zone agricole a déjà été déposée à la CPTAQ (dossier 403923) et que cette dernière a été rejetée sous motif qu'il y a des espaces disponibles hors de la zone agricole aux fins de construction de résidences;

ATTENDU que les propriétaires souhaitent toujours construire une résidence à l'endroit identifié dans la demande d'exclusion rejetée par la CPTAQ mais sur une superficie réduite;

ATTENDU que les propriétaires désirent, en contrepartie de l'exclusion demandée, retourner en zone agricole la partie de leur propriété localisée hors de la zone agricole;

ATTENDU qu'à cet effet, les propriétaires déposeront à la CPTAQ une demande d'inclusion dans la zone agricole d'une partie du lot 4 544 407 d'une superficie de 11 225,9 mètres carrés, et ce, simultanément au dépôt de la présente demande d'exclusion;

ATTENDU que la municipalité est propriétaire d'un ancien chemin public désaffecté identifié comme étant le lot 4 545 661;

ATTENDU que la municipalité compte céder ce chemin à madame Lessard et monsieur Vachon;

ATTENDU qu'au final, les limites de la zone agricole de la municipalité seront modifiées dans ce secteur et la superficie de la zone agricole sera augmentée;



ATTENDU que la superficie visée par la demande d'exclusion de la zone agricole possède un potentiel d'utilisation agricole pratiquement nul;

ATTENDU que le bâtiment d'élevage le plus rapproché est localisé à environ 500 mètres et qu'il est vacant;

ATTENDU les motifs déjà invoqués par la municipalité dans sa résolution 12-11-5906 au dossier 403923;

En conséquence il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité

que le conseil de la municipalité d'East Broughton dépose à la Commission de protection du territoire agricole une demande d'exclusion de la zone agricole concernant les parties de lots suivants, pour une superficie totale de 9 270,1 mètres carrés à savoir :

- 4 544 407 et 4 545 662 d'une superficie de 8 036,1 mètres carrés appartenant à Carole Lessard et Jean-Yves Vachon;
- 4 545 661 d'une superficie de 1 235,1 mètres carrés constituant une partie du chemin public désaffecté appartenant à la municipalité.

Que le conseil municipal informe la Commission que la réglementation d'urbanisme sera modifiée suite à une autorisation de la présente demande.

Que le conseil informe également la Commission qu'une demande d'inclusion à la zone agricole est parallèlement déposée par madame Lessard et monsieur Vachon relativement à une superficie de leur propriété de 11 225,9 mètres carrés.

ADOPTÉ

**15-04-6298**

B) Demande d'inclusion dans la zone agricole, lot 4 544 407-P

ATTENDU que madame Carole Lessard et monsieur Jean-Yves Vachon possèdent une propriété composée des lots 4 544 507 et 4 545 662 d'une superficie totale de 7,15 hectares sur laquelle ils désirent se construire une résidence;

ATTENDU que de cette propriété, une superficie de 11 225,9 mètres carrés en localisée hors de la zone agricole;

ATTENDU qu'une demande d'exclusion de la zone agricole a déjà été déposée à la CPTAQ ( dossier 403923) et que cette dernière a été rejetée sous motif qu'il y a des espaces disponibles hors de la zone agricole aux fins de construction de résidences;

ATTENDU que les propriétaires souhaitent toujours construire une résidence à l'endroit identifié dans la demande d'exclusion rejetée par la CPTAQ mais sur une superficie réduite;

ATTENDU que la municipalité d'East Broughton déposera à la Commission de protection du territoire agricole une nouvelle demande d'exclusion de la zone agricole concernant les parties de lots suivants, pour une superficie totale de 9 270,1 mètres carrés à savoir :

- 4 544 407 et 4 545 662 d'une superficie de 8 036,1 mètres carrés appartenant à Carole Lessard et Jean-Yves Vachon;
- 4 545 661 d'une superficie de 1 235,1 mètres carrés constituant une partie du chemin public désaffecté appartenant à la municipalité.

ATTENDU que les propriétaires désirent, en contrepartie de l'exclusion demandée, retourner en zone agricole la partie de leur propriété localisée hors de la zone agricole;

ATTENDU qu'au final les limites de la zone agricole de la municipalité seront modifiées dans ce secteur et que la superficie de la zone agricole sera augmentée;

En conséquence il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité d'East Broughton appuie la demande d'inclusion dans la zone agricole d'une partie du lot 4 544 407 d'une superficie de 11 225,9 mètres carrés appartenant à Carole Lessard et Jean-Yves Vachon.

Que le conseil informe la Commission que la réglementation d'urbanisme sera modifiée suite à une autorisation de la présente demande.

ADOPTÉ

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Le maire suppléant annonce l'ouverture de la période de questions.**

**Diverses questions furent posées, dont entre autres les sujets suivants :**

- Taxes d'eau et de commerce
- M. Michel Groleau nous avise que les clôtures seront enlevées à la fin du mois sur le terrain du Club Chasse et Pêche

**11. PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine séance aura lieu le 4 mai 2015 à 19h30.

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

15-04-6299

Il est **proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 20h53.**

**ADOPTÉ**

---

KAVEN MATHIEU, MAIRE

---

NORMAND LAPLANTE, Dir. général